



Soucis dans une copropriété

Par **ouahmed**, le **03/10/2016** à **01:12**

Bonjour, rn
je suis dans une petite copropriété partagé en deux immeubles A et B rn
le syndic est de mèche avec certains membres du conseil syndical rn
je suis membre du CS je suis dans l'immeuble B et récemment il ya eu une fuite d'eau dans l'immeuble A et cela dure depuis le mois de juillet
rn
le gestionnaire a envoyé un DEVIS pour certains membres du CS qui sont dans l'immeuble A mais pas à moi et quand j'ai demandé des explications le gestionnaire ma répondu que mon immeuble n'est pas concerné du coup j'ai pas le droit de voir le devis !!!! je trouve que le syndic est entrain de créer des embrouilles et ma question est : rn
ES QUE LE GESTIONNAIRE A LE DROIT DE FAIRE CA? car pour moi une copropriété est indivisible? rn
merci de vous réponses rn
à bientôt

Par **amajuris**, le **03/10/2016** à **10:16**

bonjour, rn
une copropriété est indivisible mais quand il y a plusieurs montées ou plusieurs immeubles, les charges de chaque montée ou chaque immeuble peuvent imputées spécifiquement à la montée ou à l'immeuble. rn
mais comme membre du conseil syndical de la copropriété, le syndic devrait accéder à votre demande puisque vous faites partie du CS de la copropriété, faites part de cette rétention d'information à votre président de CS. rn
salutations

Par **ouahmed**, le **03/10/2016** à **14:18**

bonjour et merci pour votre réponse rn
en tous cas le gestionnaire est de mèche avec certains membres du CS rn
à signalé on a pas de président, rn
ya trop de problème dans cette

résidencernrnje pense que nous l'immeuble B on va demandé de quitté ce syndic a la prochaine assemblée et avoir recours ç un autre syndic plus sérieux et présent surtout et qui ne créer pas d'embrouille entre propriétaire rnrnla loi permet d'avoir 2 SYNDICATS une copropriété?